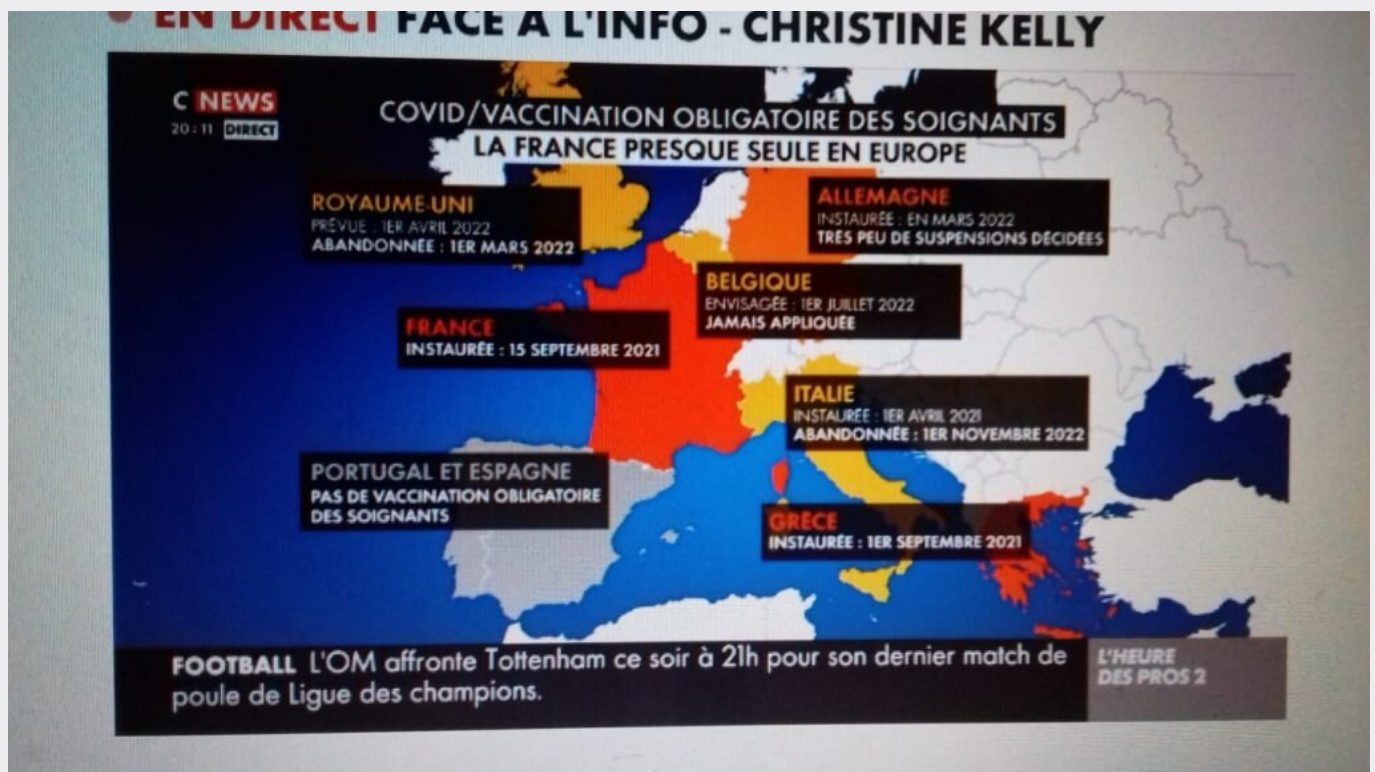


Les soignants non vaccinés doivent être réintégrés sans délai. Après New York, l'Italie le fait



Par le Dr Gérard Delépine

Après la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Alberta et New York, l'Italie vient de décider de réintégrer les soignants suspendus pour avoir refusé l'injection anti-covid. Combien de temps notre gouvernement continuera-t-il de s'obstiner à maintenir cette discrimination sans aucune justification médicale ?



L'exclusion des soignants vaccino prudents est une mesure médicalement infondée et inutile

Nous avons déjà souligné qu'il n'existait aucune étude scientifique apportant le moindre début de soupçon de preuve que la pseudo vaccination des soignants était susceptible de diminuer le risque de contamination de leurs contacts. Ce gouvernement, qui a interdit la prescription de la chloroquine en prétextant qu'il n'existait pas de preuve de son efficacité contre le Covid,

a pourtant imposé cette mesure en violation de sa prétention affichée de « suivre la science ». Le caractère infondé de la mesure vient d'être trois fois confirmé durant les trois derniers jours par la Cour suprême de l'état de New York, par le gouverneur de l'Alberta et par le chef du gouvernement italien.

La Belgique n'a jamais imposé d'obligation d'injection covid aux soignants¹

L'obligation a été votée malgré l'opposition au projet de loi : « *Ce n'est pas un projet de loi vaccination, mais un projet de loi de licenciement des soignants. Votre discours est celui de la brutalité* », a dénoncé Catherine Fonck, tandis que Sophie Rohonyi parlait « *d'une gifle aux héros de la crise.* »

Mais elle n'a pas été appliquée, car jugée « *non conforme au principe de proportionnalité* », selon la Taskforce Covid, après avoir consulté le Conseil supérieur de la santé et le « Risk Assessment Group » (RAG), dans un avis diffusé le 2 mai 2022.

La Grande-Bretagne non plus

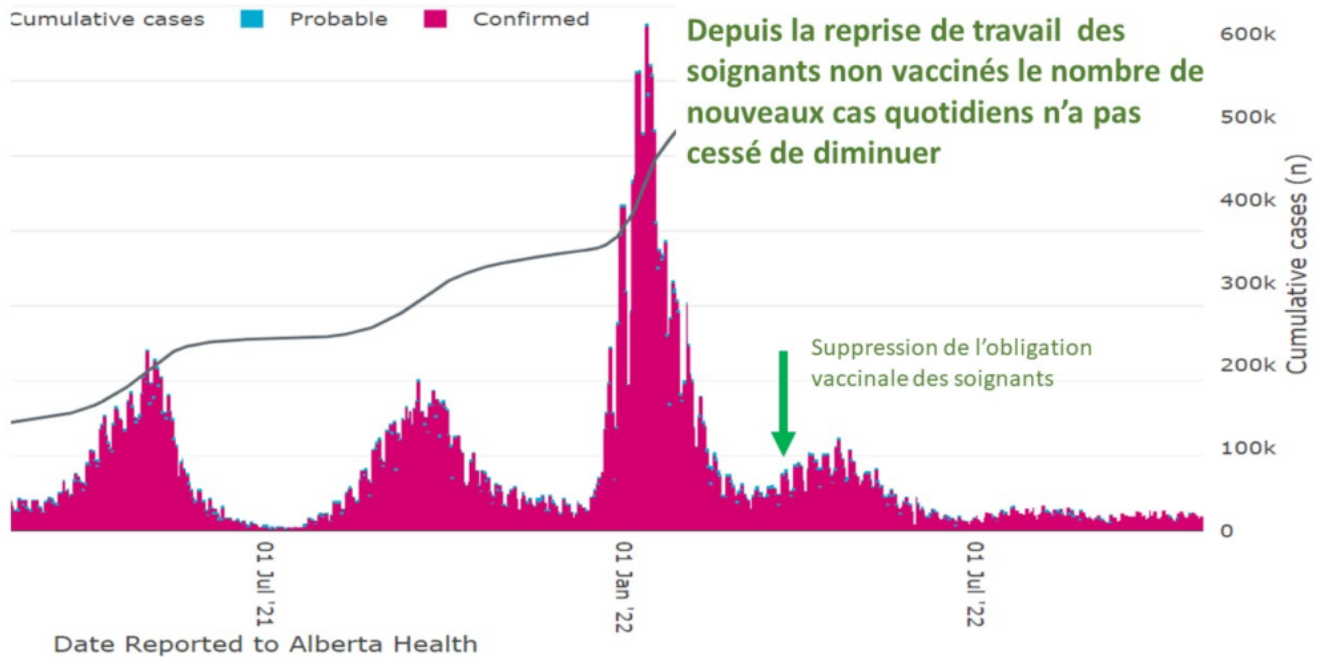
Le gouvernement britannique avait annoncé en novembre 2021 que la vaccination anti-Covid deviendrait obligatoire en avril 2022 pour les soignants. Mais elle a annoncé le 1er mars 2022 qu'elle renonçait à imposer le vaccin contre le Covid-19 à tous les soignants du public².

L'Alberta a mis fin à l'obligation vaccinale des soignants depuis 6 mois³

Depuis le 10 mars 2022, l'obligation pour les employés de Services de santé Alberta d'être vaccinés a été supprimée. Les employés n'ont plus à présenter une preuve de vaccination ou un résultat négatif à un test rapide pour travailler. Les employés non vaccinés en congé forcé ont repris le travail.

Et depuis la reprise de travail des soignants non vaccinés, aucune poussée d'infection n'a suivi confirmant l'inutilité de l'obligation vaccinale a priori évidente puisqu'aucun des pseudo vaccins injectés n'est capable d'éviter les transmissions.

Évolution de l'épidémie en Alberta



À New York, la réintégration dans l'emploi des personnels d'assainissement de la ville exclus pour refus des injections anti-covid expérimentales a été ordonnée par le juge Ralph J. Forzio de la Cour suprême de l'État.

New York City a licencié environ 1 700 employés après que le décret d'obligation de vaccination pour tous ses employés, de l'ancien maire Bill de Blasio. La plupart des personnes licenciées étaient des policiers et des pompiers. Le tribunal a estimé le 28/10/2022 que « *le fait d'être vacciné n'empêche pas un individu de contracter ou de transmettre le COVID* » et précisé :

« *rien ne justifie de conserver une obligation vaccinale pour les employés et en même temps d'en exclure certaines professions telles que les athlètes et artistes ; cela est clairement arbitraire et capricieux* ».

Accordingly, it is hereby

ORDERED that the Petition is granted.

ORDERED that a declaratory judgment is granted in that the Commissioner of Health and Mental Hygiene's order dated October 20, 2021, violates the separation of powers doctrine under NY Constitution Article III, §1.

ORDERED that a declaratory judgment is granted in that the Commissioner of Health and Mental Hygiene's order dated October 20, 2021, violates the Petitioners' equal protection rights pursuant to NY Constitution Article I, §11.

⁸ Biden says Covid-19 pandemic is "over" in US. [Biden says COVID-19 pandemic is "over" in U.S. - CBS News](#), last accessed 10/24/2022.

⁹ New York state ends covid emergency; Hochul encourages new booster shot, [New York state ends Covid emergency; Hochul encourages new booster shot - syracuse.com](#), last accessed 10/24/2022.

ORDERED that a declaratory judgment is granted in that the Commissioner of Health and Mental Hygiene's order dated October 20, 2021, violates the Petitioners' substantive and procedural due process rights pursuant to NY Constitution Article I, §6.

ORDERED that a declaratory judgment is granted in that this Court finds that the Commissioner lacks the power and authority to permanently exclude the Petitioners from their workplace.

ORDERED that this Court finds the Commissioner of Health and Mental Hygiene's order dated October 20, 2021, arbitrary and capricious pursuant to CPLR §7803.

ORDERED that this Court finds the Commissioner of Health and Mental Hygiene's order dated December 13, 2021, arbitrary and capricious pursuant to CPLR §7803.

ORDERED that this Court finds the Mayor's Executive Order No. 62 arbitrary and capricious pursuant to CPLR §7803.

ORDERED that the Petitioners' claim for breach of contract is denied.

ORDERED that the terminated Petitioners are hereby reinstated to their full employment status, effective October 25, 2022, at 6:00AM.

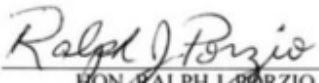
ORDERED that the Petitioners are entitled to back pay in salary from the date of termination.

ORDERED that the Petitioners are directed to submit a proposed judgment regarding back pay consistent with this decision on or before November 10, 2022.

This constitutes the Decision and Order of the Court.

Date: October 24, 2022

ENTER



WON RALPH J. BORZIO
J.S.C.

Pour ces raisons, le tribunal a ordonné la réintégration des employés non vaccinés avec paiement des arriérés de salaires⁴ ⁵. Les responsables de la ville ont déposé un recours, de sorte que la réintégration en attente pour le moment. Mais les attendus du jugement sont clairs.

En Italie, Meloni réintègre les soignants vaccino prudents

Le gouvernement de l'ancien Premier ministre Mario Draghi avait rendu la vaccination obligatoire pour les enseignants et les agents de santé en 2021 et l'avait étendue à toutes les personnes de plus de 50 ans en janvier de cette année. Les refus ont été sanctionnés par une exclusion du travail sans solde pour les fonctionnaires, tandis que les Italiens âgés de plus de 50 ans qui refusaient les pseudo vaccins expérimentaux ont été condamnés à des amendes de 100 euros.

Quelques actions en justice contre ces sanctions médicalement infondées avaient obtenu justice. Un médecin avait été réintégré en juillet 2022 en Sardaigne par la juge Eleonora Carsana du tribunal de Tempio Pausania qui avait de plus ordonné qu'elle reçoive les salaires accumulés depuis le jour de sa suspension jusqu'au jour de sa réintégration effective⁶.

Mais devant l'incapacité démontrée des faux vaccins à empêcher les contaminations et les transmissions et le manque dramatique de soignants, le Premier ministre Melloni vient d'annoncer qu'elle allait réintégrer tous les soignants suspendus pour avoir refusé l'injection avec récupération des salaires. Et allant plus loin dans la dénonciation de la tyrannie sanitaire imposée par le gouvernement précédent, elle a déclaré qu'elle ferait rembourser les amendes dont ont été victimes les personnes âgées qui ont refusé les pseudo vaccins.

Il est troublant de constater que des mesures antidémocratiques majeures décrétées par un gouvernement qui se prétendait démocratique sont abrogées par une Première ministre que les médias français qualifient volontiers de fasciste. La volonté de défendre les libertés aurait-elle changé de camp ?

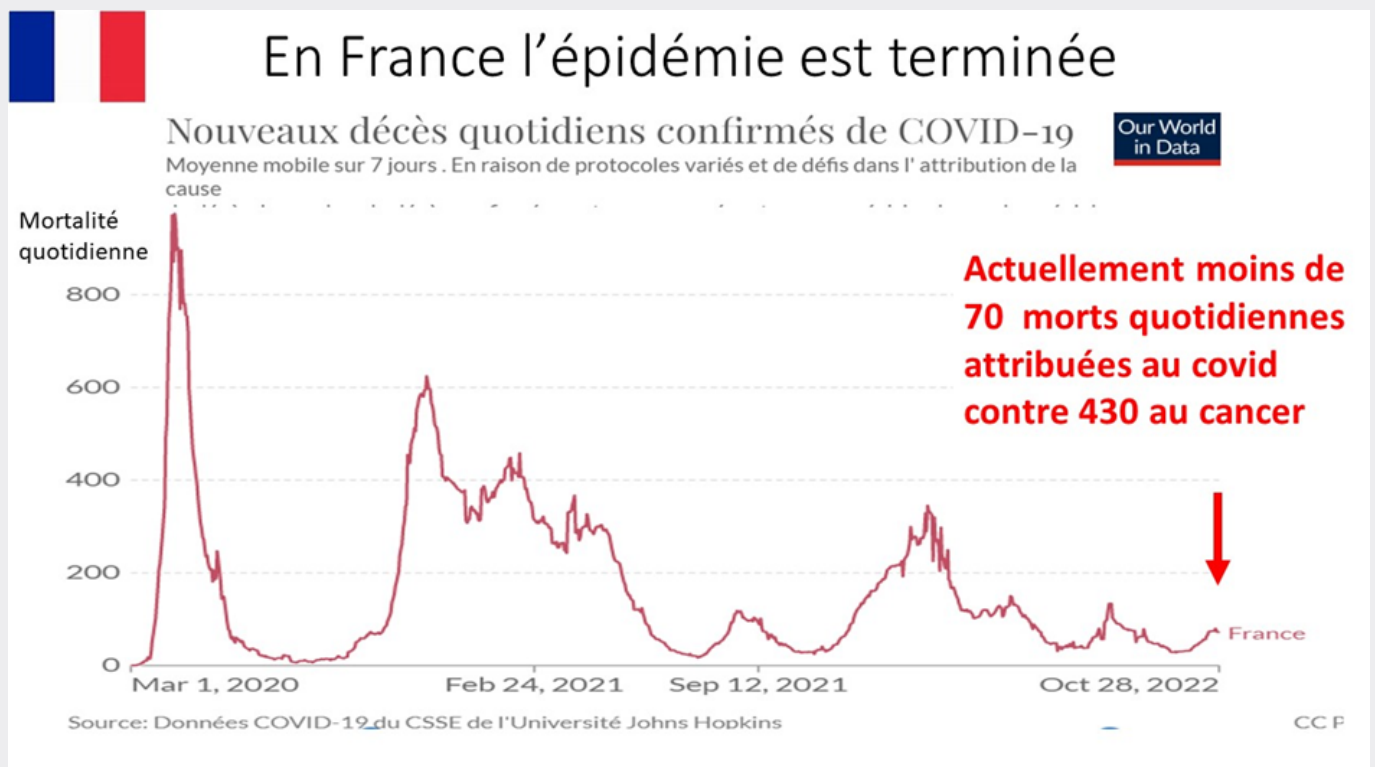
Dans la série : Réintégration des soignants suspendus, c'est la Grèce aujourd'hui qui annonce la réintégration de tous les soignants !
<https://t.co/eGzfHNL8YN> <https://t.co/3xGM4RxUVx>

– Yann (@yanof68) October 31, 2022

À ce jour, la France est le seul grand pays européen qui maintient cette exclusion des soignants qui refusent l'injection expérimentale. Contre toute

logique puisque l'épidémie n'est plus guère mortifère et que seuls les fabricants de vaccins, leurs mercenaires et les organismes trop liés au pouvoir (haute autorité de santé et académie) osent encore prétendre qu'ils seraient susceptibles d'empêcher les transmissions.

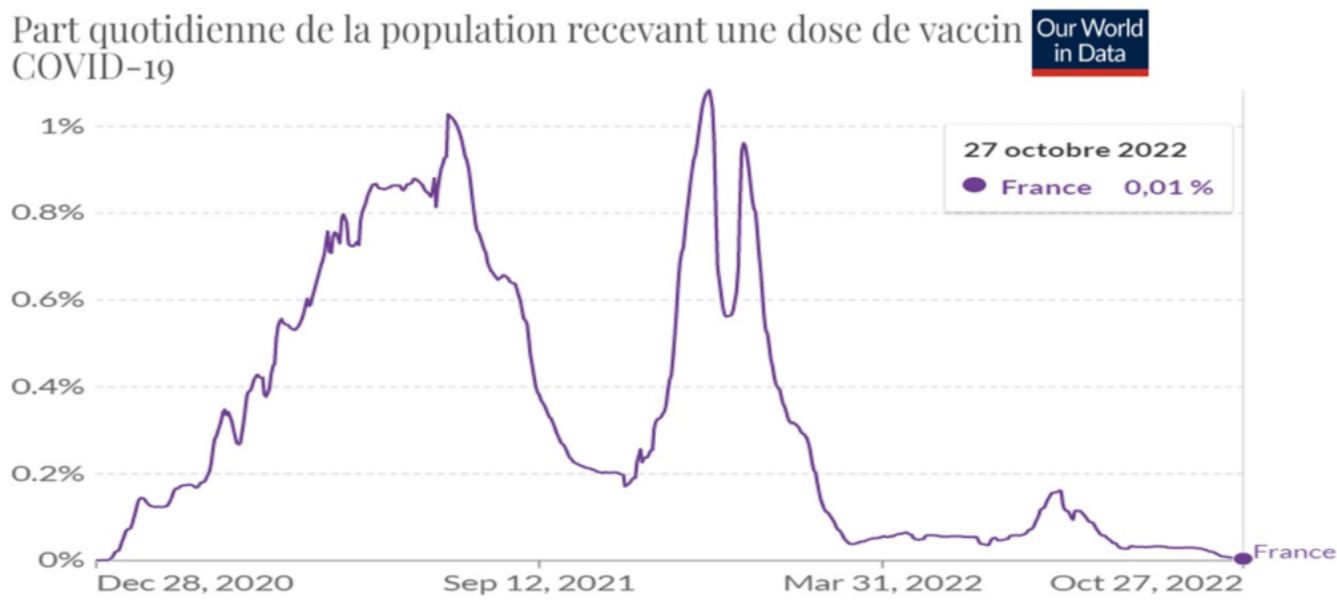
Voir aussi :
Réintégration – Le site du Dr Marc Girard
(rolandsimion.org)



Dans ce contexte mondial où l'échec complet des injections est maintenant patent pour les populations, les pseudo vaccins ne font plus recette, en France comme dans le reste du monde.

Actuellement, malgré une propagande permanente pour faire peur, moins d'un français sur 10 000 se laisse encore injecter quotidiennement.

La population a compris que les injections anti covid étaient inefficaces et dangereuses



Alors, pourquoi discriminer les soignants et pompiers qui ont toujours été conscients des enjeux médicaux et ont toujours accepté les vrais vaccins ?

Messieurs et Mesdames les députés, suivez l'exemple du reste du monde, votez une loi qui mette fin au scandale de la suspension des soignants et pompiers qui refusent l'injection expérimentale inefficace.

Leur réintégration est urgente pour tenter de renforcer les personnels hospitaliers, remonter le moral des troupes et stopper la désertification médicale. Ces personnels sont attendus avec impatience par leurs collègues, comme le prouve le dernier communiqué du syndicat National des Médecins Hospitaliers Force Ouvrière :

« IMPERITIE MINISTERIELLE ET COERCITION... Les patients ont besoin de médecins... Le maintien des suspensions, au titre de la loi du 5 août, prend un sens nouveau aujourd'hui : celui d'un acharnement déraisonnable. »

1

<https://www.lavenir.net/actu/belgique/2022/05/03/lobligation-vaccinale-contre-le-covid-des-soignants-approuvee-en-commission-mais-IPICAR5BLFG4TGLBLLDELMJ34/>

2

<https://www.20minutes.fr/sante/3260959-20220329-covid-19-obligation-vaccinale-soignants-devenue-sujet-campagne-encore-sens>

3

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1867547/coronavirus-bilan-hospitalisation-vaccin-regle>

4

<http://newsnet.fr/art/covid-la-cour-supreme-de-new-york-ordonne-la-reintegration-des-salaries-licencies-car-non-vaccines>

5

<https://freedomm.fr/blogs/36205/USA-New-York-l%C3%A8ve-officiellement-l-obligation-vaccinale-pour-les>

6

<https://www.unionesarda.it/news-sardegna/gallura/tempio-reintegrata-dottoressa-no-vax-e-il-primo-caso-nel-nord-sardegna-mma4006s>